50 %
Part des économies réalisées grâce au médicament dans le cadre de l'Ondam en 2019.

Plus de
4 milliards d'euros
Montant des économies demandées aux acteurs de santé en 2020, le médicament contribuant à près de 50 % de ce dernier, soit 2 milliards d'euros.

90 %
Part de la croissance des dépenses de l'Assurance maladie due aux 16 % d'assurés bénéficiant d'une prise en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée (ALD).

Le médicament creuse-t-il le déficit de l'Assurance maladie ?

Le médicament ne creuse pas le déficit de l'Assurance maladie : sa part dans les remboursements de cette dernière demeure stable, autour de 17 %, depuis 2005. Le médicament contribue même activement au respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam).

EN 2019, LE MÉDICAMENT REPRÉSENTE 16,5 % DES REMBOURSEMENTS DE L'ASSURANCE MALADIE

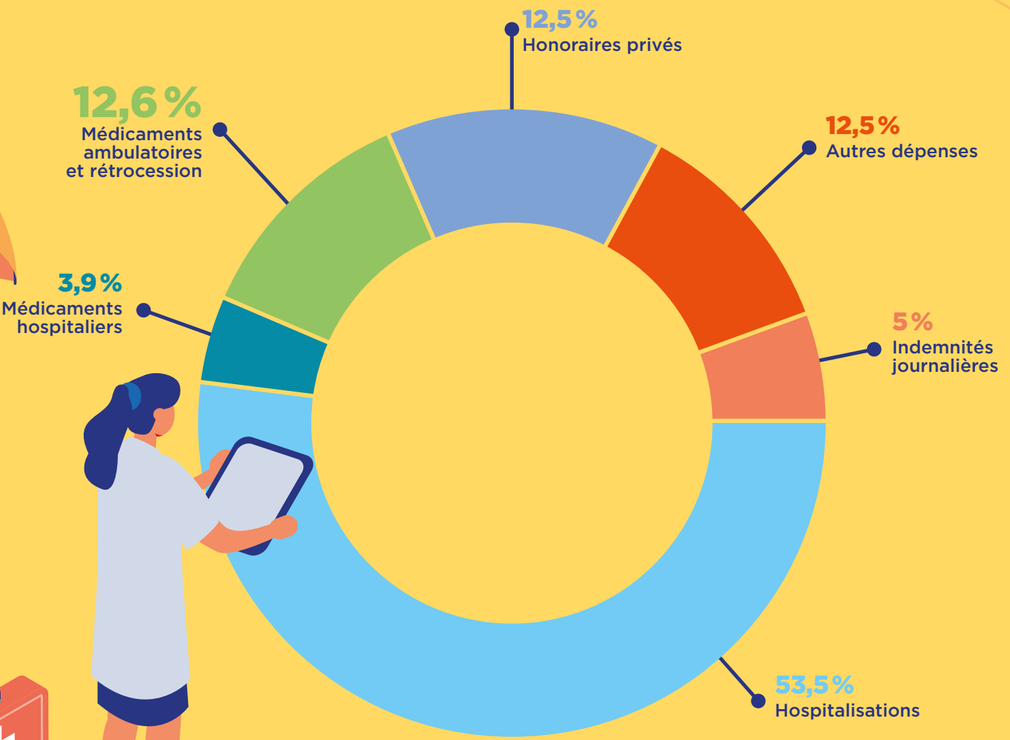

Source : Leem 2020